

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 145 (2024)
Heft: 1-2

Vorwort: Le mot du président
Autor: Saucy, Francis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La biodiversité en péril



Francis Saucy

Président SAR

presidence@abeilles.ch

Forte progression du frelon asiatique

En effet, après les premières signalisations en 2017, cet insecte s'est progressivement installé. D'abord établi en Suisse romande, il colonise actuellement la partie alémanique du plateau suisse où il a atteint les rives du lac de Constance. C'est donc devenu un enjeu national. Il ne faut pas s'attendre à des solutions miracle et il est peu probable que l'on parvienne à éradiquer cet insecte envahisseur. En revanche, comme pour le varroa, il paraît envisageable de limiter les dommages aux colonies d'abeilles mellifères et de vivre avec ce nouveau danger. De manière réjouissante, des mesures sont prises dans les sections et les fédérations avec un engagement local très important. Votre comité s'implique lui aussi activement afin d'assurer la coordination et pour que nos intérêts soient pris en compte dans les cercles de décision.

Enfin un succès au parlement

Un autre volet important de notre action est celui de la défense des intérêts de l'apiculture au niveau national. A cet égard l'intergroupe parlementaire «abeilles» est un pilier important. Lors de la session des chambres fédérales de septembre 2023, trois motions (23.4028, 23.4035, 23.4036) avec le même texte ont été déposées sur le thème «assurer la pollinisation par les abeilles sauvages et mellifères» dans

Chères et chers apiculteur-riche-s,
J'ai le plaisir de vous adresser mes vœux les meilleurs pour l'année qui vient de débuter. Pour la SAR, ce sera une année durant laquelle de nombreux défis seront à relever. Sur le plan administratif, nous inaugurons un nouveau système de gestion des membres et votre revue fait peau neuve. J'espère que vous apprécierez ces nouveautés.

les deux conseils. Elles ont été signées au total par 81 parlementaires et sont soutenues par l'Union suisse des paysans. Malgré une proposition de rejet du Conseil fédéral, la motion 23.4028 défendue par Peter Eggin a été plébiscitée au Conseil des Etats en décembre dernier. Elle doit être prochainement examinée par le Conseil national.

Mais des reculs sur la biodiversité

L'obligation d'affecter 3,5% des terres assolées à des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) décidée en 2022 par le Conseil fédéral, et dont la mise en œuvre initialement prévue pour 2023, avait été reportée une première fois à 2024, a à nouveau été déplacée à une date ultérieure par le parlement. Enfin, lors de la même session d'hiver, le Conseil des Etats a refusé pour la seconde fois et de manière incompréhensible d'entrer en matière sur le contre-projet indirect à l'initiative «biodiversité». Ce compromis élaboré par le Conseil national était pourtant très consensuel. Les initiants étaient prêts à s'y rallier et à retirer leur initiative. En conséquence de ce rejet, c'est bien l'initiative populaire qui sera soumise au peuple, en 2024 probablement. Le débat sera donc mené publiquement sur cet enjeu majeur pour l'avenir du vivant, celui de notre planète et en définitive de nos enfants et petits-enfants.